


*Copie*

<b>GENDARMERIE PREMIERE LEGION GROUPEMENT TERRITORIAL DE COMPAGNIE BRIGADE</b>	<b>NATIONALE REGION CENTRE YAOUNDE YAOUNDE II MVOG-BETSI</b>	<b>ENQUETE PRELIMINAIRE  BORDEAU D'ENVOI DE PROCEDURE</b>	
PV n° : 075 du 09/03 /2018 Date des faits : Mars 2018 Lieux des faits :		N° de pièce	N °de feuillet
<b>ANALYSE :</b>  <b>Qualification</b> : crime.  <b>Natures des faits</b> : abus de confiance Aggravé.  <b>Victime</b> : BIKO'O Armand Arthur  <b>Personnes soupçonnée:</b> BOUBAKARI			

N° PIECES	DES	DESIGNATION DES PIECES
1		Procès-verbal de synthèse
2		audition de BIKO'O Armand Arthur (victime)
3		audition de BOUBAKARI (suspect)

1	A Monsieur le Procureur de la république près le tribunal de grande instance du Mfoundi.  <p style="text-align: right;">A Yaoundé</p>	transmission N° <i>789/</i> 2 Bde du 12/12/2018 Vu et transmis par le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mvog-Betsi  A Yaoundé
2	Aux..... Archives	A Monsieur le Procureur de la république près le tribunal de grande instance du Mfoundi. A Yaoundé.  

GENDARMERIE PREMIERE LEGION DU GROUPEMENT TERRITORIAL DE COMPAGNIE DE BRIGADE DE	NATIONALE REGION CENTRE DE YAOUNDE II MVOG-BETSI	ENQUETE PRELIMINAIRE PROCES - VERBAL DE  <b>SYNTHESE</b>	N° 02 de pièce N° 01 de feuillet
PV n° : 075 du 09/03 /2018			

### ANALYSE :

**Qualification** : crime.  
**Natures des faits** : abus de confiance Aggravé.  
**Victime** : BIKO'O Armand Arthur  
**Personnes soupçonnée**: BOUBAKARI

Nous soussigné : **MESSANGA Francois Claude A/CM**, Commandant de Brigade Gendarmerie de Mvog-Betsi, Arrondissement de Yaoundé VI, Département du Mfoundi Région du Centre  
Officier de police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la république.  
Vu les articles 79. 82 à 91, 116 à 117 du code de procédure pénale ;  
Vu les articles 71 à 75 et 87 du Décret n° 60/280 sur le service de la Gendarmerie.  
Vu l'enquête ouverte contre la nommée BOUBAKARI pour abus de confiance Aggravé.

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres De nos chefs :

### I-PREAMBULE

Le 07/03/2018 à 18 heures, au bureau de notre unité, assisté du gendarme ANDANG de la même unité recevons monsieur BIKO'O ARMAND ARTHUR, directeur général « CAMEROON INC. SARL PO BOX1288 Ydé, tel 651. 138. 035. Et ses collaborateurs, qui nous conduisent le nommé BOUBAKARI, en même temps qu'il nous remet une plainte manuscrite contre ce dernier pour abus de confiance aggravé.

Au reçu de cette plainte nous avons ouvert une enquête comme suit :

### II-EXPOSE DES FAITS

La société CAMEROON INC SARL « ..... » Par BIKO'O ARMAND ARTHUR, intervient dans l'exploitation des mines ; cette entreprise dans sa structuration, emploi monsieur BOUBAKARI comme directeur technique et financier ; monsieur BOUBAKARI recevait des financements pour achat et exploitation de minerais et particulière de l'or. Il était également chargé de la vente de leurs produits sur le marché local et de la conservation des produits à exporter.

Monsieur BOUBAKARI donc alors que toutes la société attendait l'arrivé d'un partenaire étranger pour venir réceptionner douze kilogramme d'or, le directeur général au moment de faire un état des lieux pour s'assurer que tout était dans l'ordre, qu'elle ne sera pas la surprise de constater que monsieur BOUBAKARI, seul détenteur des clés du coffre-fort, avait changé les produits stockés avec des morceaux de ferraille soupoudré de pépites d'or.



### III- ENQUETE

Entendu sur procès-verbal, monsieur BIKO'O ARMAND ARTHUR confirme en même temps que l'expertise qui sera faite, que monsieur BOUBAKARI a changé les produits initialement passés à la vérification est stocké dans un coffre-fort. (Pièce n°2).

Quant à BOUBAKARI, il évoque qu'il a été dupé au moment de l'achat des douze kilogrammes d'or alors que cet or a été vérifié dans les laboratoires et certifiés bon.

### IV-CLOTURE DU PROCES- VERBAL

Les faits ci-dessus relatés constituant crime pour abus de confiance aggravé prévu et réprimé par les articles 74,321du code pénal, nous avons déclaré à BOUBAKARI que nous en dressons procès-verbal.

### V-DRESSE EN DEUX EXPEDITIONS DESTINEES

La première : A Monsieur le Procureur de la république près le tribunal de grande instance du Mfoundi à Yaoundé (avec copie)

La Deuxième :Aux.....

A Yaoundé  
Archives A  
Yaoundé

A Yaoundé le 11/12/2018

L'Officier de Police Judiciaire



GENDARMERIE PREMIERE LEGION DU GROUPEMENT TERRITORIAL DE COMPAGNIE DE BRIGADE DE	NATIONALE REGION CENTRE YAOUNDE YAOUNDE II MVOG-BETSI	ENQUETE PRELIMINAIRE PROCES-VERBAL DE BIKO'O Armand Arthur (victime)	N° de pièce	N° de feuillet
PV n° : 075 du 09/03 /2018				

**ANALYSE :**

**Qualification** : crime.

**Natures des faits** : abus de confiance Aggravé.

**Victime** : BIKO'O Armand Arthur

**Personnes soupçonnée**: BOUBAKARI

Nous soussigné : **MESSANGA Francois Claude A/CM**, Commandant de Brigade Gendarmerie de Mvog-Betsi, Arrondissement de Yaoundé VI, Département du Mfoundi Région du Centre

Officier de police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la république.

Vu les articles 79. 82 à 91, 116 à 117 du code de procédure pénale ;

Vu les articles 71 à 75 et 87 du Décret n° 60/280 sur le service de la Gendarmerie.

Vu l'enquête ouverte contre la nommée BOUBAKARI pour abus de confiance Aggravé. ---

----- Le  
08/03 /2018 à 13 heures 52 minutes au bureau de notre unité, ouvrant une enquête entendons :

BIKO'O Armand Arthur

Né le : 28/08/1978 à konga / département de la Boumba et Ngoko

Fils de : POU MDIBARI Simonet de BAKAE ESTHER ;

Profession : Directeur général de l'entreprise INC,

Domicilié : à Yaoundé usine des eaux

Situation Matrimoniale : marié 02 enfants

Nationalité : Camerounaise

Antécédent judiciaire : Jamais condamné

CNI n° : 1181161632 du 09/07/2015 à CE70

Tel : 651138035.

Qui déclare : -----

Je suis le signataire de plainte manuscrite au nom de l'entreprise INC contre le nommé BOUBAKARI pour abus de confiance.

En effet, j'ai porté plainte contre BOUBAKARI qui est notre chef d'exploitation pour le motif en objet ; depuis 2013. Nous avons commencé avec une activité d'achat vente d'or, avec 02 kilogramme pendant deux ans environs jusqu'en 2015 quand nous décidons d'accroître les opérations ; le patron ... l'argent de 10kg supplémentaire, environs 196- 200.millions.

Nous avons continué à chercher l'or de début 2015 jusqu'à octobre 2015 et nous avons déjà un stock d'or 12 kg qui étaient supposé être exporté nous étions donc en train de faire les papiers et c'est lorsqu'on vérifie les prix sur le marché internationale on s'est rendu compte que avec la taxe ; d'exportation qu'on avait déjà payé nous étions perdant par rapport au prix qui



Étaient pratiqués à l'international et nous avons décidé de vendre sur le marché local en petites quantités ; nous avons fait repartir notre représentante européenne qui était venu pour Prendre la production en stock ; c'est donc comme ça que nous avons commencé à vendre les petites quantités de 2kg, 3kg que nous replaçons les fonds pour encore remplacer l'or vendu nous l'avons fait pendant 06 mois. C'est donc comme ça qu'on se rend compte que sur le marché local, on déposait des quantités d'or, 2kg auprès des clients qui nous faisaient attendre longtemps et nous avons décidé de répondre avec notre exploitation ; et c'est toujours monsieur BOUBAKARI qui était chargé des petites ventes locale et de faire établir les papiers pour l'exploitation. C'est ainsi donc que depuis mi- 2016 jusqu'à ce jour que qu'elqu'un devait arriver de l'Europe pour prendre l'or Mr BOUBAKARI trouvait toujours une raison tous les papiers n'étaient pas encore signés au niveau du Ministère que ceux-ci étaient seulement (des histoires et des histoires pour qu'on s'en sort jamais).

Alors cette fois nous avons décidé que le PCA arrive mais s'il faut qu'il arrive ici jusqu'à ce que les papiers qui tardaient à être signés par le Ministère soit fait le PCA devais arrivé le 05/03/2018 mais à cause des multiples raisons évoqué é par BOUBAKARI pour faire le point de la situation, du stock que le PCA venait chercher, il n'est pas arrivé en me disant que son épouse était très malade et il m'a fait un message téléphonique pour me dire qu'on devait se retrouver le 07/03/2018. Quand on s'est retrouvé, dans mon bureau, il m'a fait comprendre qu'on s'était arnaqué depuis 2013. Et ne sachant quoi nous dire il a commencé à nous mentir depuis ce moment-là. Pendant que je rentrais à la maison, il m'a fait un message, qu'il me demande des excuses et que ce qu'il m'a dit c'est la vérité et que s'il avait la possibilité de faire reculer le temps, il allait le faire.

Lorsque je suis arrivé à la maison, je l'ai appelé pour lui dire que je n'étais pas d'accord avec ce qu'il m'a dit et je suis sûr que notre or est quelque part qu'il aille simplement le chercher là où il était pour nous éviter des problèmes ; il a toujours maintenu que ce qu'il avait dit est vrai. dans ses dires il dit qu'il s'est rendu compte que dans les ventes qu'il faisait sur le marché local il s'était fait arnaqué et quand on eut le financement des 10kg il repartais vers les même personnes, croyant à chaque fois faire cette bonne affaire que non et il s'est même vu obligé d'aller chercher deux mandats d'amener contre son escroc et qu'à chaque fois le gars avec des connexions il était toujours relâché.

Autre chose, il m'a présenté un bloc métallique après il m'a dit ce n'était pas l'or mais si on faisait fondre cette masse on pouvait en obtenir 1kg d'or et que parallèlement, il avait un kg et demi d'or quelque part chez un ALADJI.

**Question :** avez-vous des documents pour cette activité d'achat et vente d'or.

**Réponse :** nous avons une autorisation d'ouverture de structure qui fait dans des produits Minéraux

**SIR :** nous avons cette autorisation au bureau à ma connaissance il est dans son bureau je Précise que cette autorisation est en mon nom gardé par lui entant que chef D'exploitation je souligne aussi que hier dans ses déclarations il a dit que ses Parents sont au courant de cette affaire d'arnaque depuis que ça dure et nous et tous les mensonges qu'il nous produisaient.

**Question :** depuis combien de temps il est votre collaborateur.

**Réponse :** depuis le début(2011) il est actionnaire en même temps.

**SIR :** nous faisons plus les bilans financières et non d'activité puisque monsieur BOUBAKARI Présentait toujours des blocages au niveau de la délivrance des documents Administratif qui devaient être signés par le ministère des mines.

**SIR :** en termes d'action et de pourcentage le PCA a 50% La Partie Camerounaise que Nous Représentons Mr BOUBAKARI le chef de l'entreprise ; le chargé de finance Ives MOGBA et Moi-même 50% dont 20% pour moi et les autres 10% chacun.



GENDARMERIE PREMIERE LEGION DU GROUPEMENT TERRITORIAL DE COMPAGNIE DE BRIGADE DE	NATIONALE REGION CENTRE YAOUNDE YAOUNDE II MVOG-BETSI	ENQUETE PRELIMINAIRE  PROCES-VERBAL D'AUDITION  personne soupçonnée	
PV n° : 075 du 09/03 /2018		N° de pièce	N° de feuillet _____ /

**Qualification** : crime.

**Natures des faits** : abus de confiance Aggravé.

**Victime** : BIKO'O Armand Arthur

**Personnes soupçonnées**: BOUBAKARI

Nous soussigné : **MESSANGA Francois Claude A/CM**, Commandant de Brigade Gendarmerie de Mvog-Betsi, Arrondissement de Yaoundé VI, Département du Mfoundi Région du Centre

Officier de police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la république.

Vu les articles 79. 82 à 91, 116 à 117 du code de procédure pénale ;

Vu les articles 71 à 75 et 87 du Décret n° 60/280 sur le service de la Gendarmerie.

Vu l'enquête ouverte contre la nommée BOUBAKARI pour abus de confiance Aggravé-----

Le 08/03/2018 à 19 heures 10 minutes au bureau de notre unité, poursuivant nos auditions entendons :

BOUBAKARI

Né le : 09/11/1987 à Yaoundé,

Fils de : HAMAN ZOUROMBA et de HABIBA HAMATI

Profession : exploitant minier

Domicilié : à Yaoundé

Situation Matrimoniale : marié 02 enfants

Nationalité : Camerounaise

Antécédent judiciaire : Jamais condamné

BP : 1248

CNI n° : CE 10415209 du 29/01/2016.

Tel : 695949672

Qui déclare : -----

J'ai pris connaissance des faits pour lesquels ma déclaration est requise et de l'article 116 du code de procédure pénal sur ce je déclare seul je n'ai pas besoin d'un conseil.

**Question** : BOUBAKARI vous êtes actionnaire dans une entreprise agréée pour l'achat et la Commercialisation de l'or. Le directeur de la structure CMINC dépose plainte contre vous d'avoir gérer des fonds de l'entreprise plus de 200.000.000frs depuis 2013 jusqu'à ce jour où vous avez été interpellé de prendre les produits que vous avez achetés et qui devaient être en stock pour être exportés en Europe à la disposition de votre PCA où sont les 12kg d'or sinon où est l'argent qui vous a été mis à disposition pour cette affaire ?

**Réponse** : je n'ai pas les 12 kg d'or attendus et même l'argent parce que je me suis fait Arnaqué par mon partenaire au nom de MOHAMADOU ADAMOU ?

**Question:** monsieur BOUBAKARI la société vous réclame 12 kg d'or, ou 260.000.000frs est ce que vous pouvez nous présenter vos étapes des sommes dépensées dans les différentes transactions au ministère des mines et avec ADAMOU ?

**Réponse :** le ministère j'ai des reçus des taxes que j'ai payées mais avec ADAMOU ça se Passait directement sans déclarer.

**Question:** nous sommes étonnées de votre gestion de façon unitaire des fonds de la société d'ailleurs vous nous avez laissé croire à un professionnalisme avait-il quand vous disiez que vous aviez auparavant géré une expertise avec un capital d'un milliard cinq cent millions de francs et pourquoi aujourd'hui ayant constaté qua ADAMOU n'étant pas le meilleur vous avez continué sans doute A lui donner de l'argent et quand vous dites que vous avez obtenus des mandats d'emmener contre ADAMOU nous aimerions savoir comment et quand vous n'avez pas de décharge pour le culpabiliser ?

**Réponse :** les deux gestions sont différentes dans le premier cas c'était la production uniquement et dans le second il y'a l'achat qui se fait par les collectes et là vous êtes obligé de leur donner l'argent à l'avance

**Question:** il nous revient également que vous étiez tenue avant l'achat ou avons pris achat de rendre compte à la société est ce que vous l'avez fait ?

**Réponse :** oui je rendais compte mais pas de manière exacte à partir du moment où je m'étais déjà fait roulé.

**Question:** qu'entendez-vous faire maintenant pour réparer ce manquement.

**Réponse :** je compte faire une levée de fond même en hypothéquant mes biens pour relever l'activité sous forme de production, étant donné que la société a obtenu des documents pour l'exploitation artisanale si on me donne la possibilité.

C'est tout à déclarer. -----

Lecture faite des renseignements d'identité et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste à n'ai rien à y ajouter à y changer ou à y retrancher.

A Yaoundé le 08/03 /2018à 14 heures30 minutes.

L'intéressé



**Question** : il nous revient que la structure a commencé avec un fond correspondant à 2kg d'or que vous devriez acheter et revendre sur le marché local que fort des

Résultats de L'entreprise a ajouté en plus des fonds qui existaient déjà, 200.000.000frs pour contribuer l'opération par ailleurs vous êtes parallèlement chargé de l'acquisition des documents d'exportation des produits c'est ainsi que vous a toujours présenté des difficultés au niveau du ministère des mines qui n'arrivait pas à vous délivrer lesdits documents avez-vous des décharges et des courriers au ministère pour montrer ce que vous avez fait?

**Réponse** : l'entreprise n'a pas commencé avec une valeur de 2kg d'or l'entreprise a commencé avec les téléphones portables d'une valeur de 5.000.000frs qu'il fallait vendre avant de commencer l'activité d'or les décharges que vous demandez sont dans mon bureau.

**Question** : combien de fois vous avez mis de l'argent à la disposition D'ADAMOU et à quelle moment vous vous êtes rendu compte qu'il vous a arnaqué ?

**Réponse** plus d'une fois depuis 2013 jusqu'à fin 2015

**SIR** : les deux cent millions et poussière n'étaient pas que pour l'achat de l'or il y'avait Aussi d'autres charges tel que les charges de l'entreprise ne sont pas plutôt aux Financer par moi dans les mêmes deux cent millions.

**Question** : est que vous reconnaissiez que vous étiez autorisé en attendant les aboutissements de vos documents de vendre sur le marché local des fausses quantités en 1kg et c'est 2kg justement pour faire face à ces charges dont vous faites allusions, sinon que faisiez-vous avec les recettes. Sinon peut-on avoir les éléments ?

**Réponse** : c'est le financier et le directeur qui avaient les détails des recettes que j'opérais

**Question** : monsieur BOUBAKARI à l'entame de votre audition, vous avez dit que vous plaidez coupable mais ce qu'on vous reproche c'est d'avoir gardé le secret depuis longtemps que ADAMOU vous a forcer, pour le dire rien que ce jour quand le directeur vous demande les comptes parce le PCA est arrivé ?

**Réponse** : pendant longtemps je menais un combat avec ADAMOU espérant que ça va s'arranger

C'est tout à déclarer. -----

Lecture faite des renseignements d'identité et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste à n'ai rien à y ajouter à y changer ou à y retrancher.

A Yaoundé le 08/03/2018 à 20 heures.

L'intéressé

